

Explosion mortelle à l'usine Elkem de Saint-Fons : personne ne doit perdre sa vie à la gagner.

L'Union syndicale Solidaires exprime sa solidarité avec les proches, les collègues et les camarades des salarié·es victimes de l'explosion survenue le 22 décembre 2025 sur le site Elkem Silicones de Saint-Fons, dans le Rhône. Nous déplorons la mort de deux travailleurs et les blessures graves de plusieurs autres. Ce drame n'est pas un accident isolé et ne doit pas être une fatalité.

Il s'agit de deux nouveaux morts au travail évitables, sur un site industriel classé Seveso seuil haut, déjà connu des services de l'État, dont l'inspection du travail, pour ses manquements répétés en matière de sécurité et de prévention des risques.

Un premier accident mortel avait eu lieu en 2016, coûtant la vie à un travailleur sous-traitant. À l'époque déjà, des équipements de sécurité défectueux avaient notamment été mis en cause sans que les leçons n'en soient tirées.

Solidaires refuse que ces morts soient diluées dans un discours sur les « aléas industriels ». Ce sont des choix patronaux et politiques qui tuent : réduction des coûts, pression sur les cadences, sous-traitance, affaiblissement des services de contrôle et limitation des moyens d'action des représentant·es du personnel.

L'accident survenu à Saint-Fons soulève des questions qui concernent l'ensemble du monde du travail, au-delà du couloir de la chimie du Rhône.

Face à ce nouveau drame, l'Union syndicale Solidaires revendique :

- Le rétablissement des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) dans le privé comme dans la fonction publique, dont les prérogatives ont été largement édulcorées avec leur intégration au sein des comités sociaux.
- Une politique pénale du travail sévère poursuivant les employeurs privés et publics en cas de manquements aux règles de prévention des risques professionnels et les condamnant fermement en cas d'accidents graves au travail.
- Un contrôle accru de la mise en œuvre des DUERP (documents uniques d'évaluation des risques professionnels) dans toutes les entreprises et administrations.
- Des structures de contrôle citoyen des entreprises à risque, en lien avec leurs organisations syndicales, doivent être mises en place pour éviter les catastrophes écologiques et humaines de type Seveso
- La suppression du recours à la sous-traitance et à l'intérim dans toutes les activités à risques (BTP, chimie, nettoyage, agriculture, nucléaire...).
- L'élargissement du droit de veto à propos des questions de santé.
- La mise en place d'un service public de santé au travail et la création d'un corps de médecins du travail indépendant des directions des entreprises et des administrations, avec une forte augmentation du recrutement.
- Une réparation juste de toutes les victimes, et de leurs ayants droit, d'accidents du travail et de l'ensemble des maladies dues au travail, au-delà des seules maladies professionnelles actuellement reconnues.

Les morts au travail sont le produit d'un système qui considère encore trop souvent la santé et la vie des travailleur·ses comme des variables d'ajustement. Solidaires continuera de lutter pour que la vie et la santé des travailleur·euses priment sur les logiques de profit.

à Paris, le 30 décembre 2025